CHARTE DE RÉGLÉMENTATION ET DE BONNE CONDUITE POUR L'ESPACE ALORA

1 : Horaires d'ouverture

- La salle de fitness ALORA au niveau -1 de Boulogne est mise à la disposition des membres de l'ALORA en « libre-service » sous leur propre responsabilité, du lundi au vendredi de 8h à 20h. La salle sera verrouillée en dehors de ces horaires d'ouverture, ainsi que durant les weekends.
- Toute personne doit quitter la salle à 19h55 au plus tard.
- **Pour des raisons de sécurité, il faut un minimum de deux personnes présentes pour utiliser la salle. Selon le règlement de sécurité incendie relatif aux établissements recevant du public (article PE27), la capacité maximale de la salle est de 20 personnes.**

2 : Utilisation des équipements

- L'utilisation d'une serviette est obligatoire lors du travail sur les appareils.
- Pensez à vous échauffer avant de commencer une séance et à bien vous hydrater pendant l'effort.

3 : Propreté des locaux et des équipements

- Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et rangé en fin de séance.
- Une serviette doit être utilisée pendant les exercices.
- Un distributeur de papier et de spray désinfectant sont à votre disposition dans la salle. Les équipements de fitness doivent impérativement être nettoyés après chaque utilisation.

4 : Tenue de sport correcte

- La tenue requise doit comporter une paire de basket propre réservée exclusivement à la pratique des activités en salle. Les chaussures de ville sont proscrites dans les salles.

5 : Responsabilité

- L'utilisation des équipements est sous la seule responsabilité des utilisateurs.
- Un téléphone et un défibrilateur sont à la disposition des utilisateurs en cas d'urgence.

6 : Règlement d'usage

En cas de non observation de cette charte, l'ALORA est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants, et se réserve le droit de leur interdire l'accès et de résilier leur adhésion.